

## MOUVEMENT CPIF/MLDS

---

La présente annexe précise les **conditions de dépôt et d'instruction des candidatures** :

- des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de la section « **coordination pédagogique et ingénierie de formation** » (CPIF), qui souhaitent changer d'académie ;
- des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale exerçant la totalité de leur service au titre de la **mission pour la lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)**, qui souhaitent changer d'académie.

### I. Publication des postes

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants feront l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Les académies devront transmettre à la DGRH (DGRH B2-2), par voie dématérialisée, les fiches de poste correspondantes, au plus tard le **27 novembre 2017**.

L'attention des candidats est néanmoins appelée sur le fait que des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer après publication au Bulletin officiel.

### II. Dépôt et transmission des candidatures

Les personnels déposeront leur candidature auprès de l'académie qu'ils souhaitent rejoindre à l'aide de l'imprimé joint. Les candidatures, accompagnées d'un CV, seront à adresser par la voie hiérarchique et devront revêtir l'avis du (vice-)recteur de l'académie d'exercice.

Le dossier complet sera adressé au (vice-)recteur de l'académie d'exercice,

**au plus tard le jeudi 11 janvier 2018.**

Les candidatures, revêtues de l'avis du (vice-)recteur de l'académie d'exercice, seront envoyées au (vice-)recteur de la (des) académie(s) demandée(s),

**au plus tard le lundi 29 janvier 2018.**

### III. Examen des demandes par les académies

Les (vice-)recteurs examinent toutes les demandes portant sur leur académie et transmettent l'ensemble du dossier (fiche de candidature et CV), revêtu de leur avis motivé à la DGRH (DGRH B2-2), par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

cpif\_inter2018@education.gouv.fr

**au plus tard le lundi 5 février 2018**

### IV. Mouvement inter académique

Les résultats du mouvement inter académique seront présentés en CAPN.

Le changement d'académie sera prononcé par la DGRH.

**Candidature à un poste**  
**d'enseignant en section coordination pédagogique**  
**et ingénierie de formation – CPIF**  
**ou**  
**en mission pour la lutte contre le décrochage scolaire – MLDS -**  
**Année scolaire 2018-2019**

**NOM :**

**Prénom :**

**Discipline :**

**Académie :**

Adresse personnelle (indispensable) :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de naissance :

Corps/Grade/Échelon :

Affectation actuelle (établissement /ville) :

**Est candidat(e) pour l'académie de (*cinq vœux maximum*) :**  
**Une fiche par académie demandée**

-  
-  
-  
-  
-

**Expérience et motivation du candidat(e)**

**- Expérience professionnelle :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

